

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE484

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 42

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« l'organe délibérant »,

les mots :

« l'assemblée des membres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.